



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport de gestion du conseil d'administration	8
rapport du commissaire aux comptes	15
comptes annuels	19
<i>bilan</i>	20
<i>actif</i>	20
<i>passif</i>	21
<i>hors-bilan</i>	22
<i>compte de résultat</i>	23
<i>annexes</i>	24
<i>règles & méthodes comptables</i>	24
<i>évolution actif net</i>	27
<i>compléments d'information</i>	28
inventaire	43

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris
Commissaire aux comptes	MAZARS Représenté par Gilles Dunand-Roux 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
Administrateurs	Monsieur Emmanuel RAVANAS Monsieur Thibault COUTURIER SPERARE représentée par Monsieur Antoine De Salins Madame Marie-Sophie L'HELIAS
Président-directeur général	Madame Maroussia ERMENEUX

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union Européenne

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables (ou : Affectation du résultat)

Actions Echiquier Positive Impact, Echiquier Positive Impact I et Echiquier Positive Impact G, J.

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Objectif de gestion

Echiquier Positive Impact est une SICAV recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance ainsi que la qualité de leur politique sociale et environnementale et dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable. L'objectif extra-financier est de minimiser les risques et de capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour la SICAV. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par la SICAV mais est un indicateur de comparaison a posteriori. La performance de la SICAV pourra être comparée avec l'indicateur de référence MSCI EUROPE. Ce dernier, utilisé uniquement à titre indicatif, est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

La gestion d'Echiquier Positive Impact s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles la SICAV investit.

La sélection des valeurs s'appuie sur des critères financiers.

Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en oeuvre, et porte notamment sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Une analyse extra financière réalisée en interne par plusieurs gérants et analystes vient compléter l'analyse financière et concerne plus particulièrement pour cette SICAV, la gouvernance et les politiques mises en place par les sociétés en matière d'environnement et de ressources humaines.

Des entretiens avec les entreprises ont lieu de façon systématique afin d'évaluer ces politiques et donnent lieu à une notation développée en interne. L'analyse ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises et ainsi minimiser les risques attachés à l'investissement.

Echiquier Positive Impact intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

Echiquier Positive Impact s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») qui sont les valeurs européennes de toutes tailles de capitalisation boursière ayant fait l'objet d'une notation. Echiquier Positive Impact applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : ces dernières doivent respecter une note ISR minimum ainsi qu'une note minimum relative à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Ces notations sont déterminées par la société de gestion.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:

Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.

Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Le processus de notation intervient avant la prise en compte des critères financiers.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

• Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, la SICAV se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif
- en actions d'OPCVM français et/ou européens et en actions de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 %.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Pour atteindre son objectif de gestion, Echiquier Positive Impact est en permanence exposé entre 60% et 100% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro. L'exposition maximale aux petites et moyennes capitalisations sera de 60%.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne doit rester accessoire. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne doit rester accessoire.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité de la SICAV au PEA, la SICAV est investie à hauteur de 75 % en actions européennes.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, la SICAV peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme

« Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en parts d'autres Organismes de Placement Collectifs

La SICAV ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. La SICAV peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Les instruments dérivés

Néant.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant.

Emprunts d'espèces

La SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, la SICAV peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires

Néant.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

Risque de perte en capital : Oui

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : Oui

Echiquier Positive Impact est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser. Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que

sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change : Oui

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risque de gestion discrétionnaire : Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'Echiquier Positive Impact ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de la SICAV peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de la SICAV peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : Oui

Echiquier Positive Impact est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de la SICAV pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

Risque de crédit : Oui

La SICAV est exposée aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action Echiquier Positive Impact A : tous souscripteurs
- Action Echiquier Positive Impact AP : tous souscripteurs
- Action Echiquier Positive Impact I : destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- Action Echiquier Positive Impact G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Profil type de l'investisseur :

La SICAV s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

Echiquier Positive Impact peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Echiquier Positive Impact peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Positive Impact dépend de la situation personnelle de l'actionnaire.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indications sur le régime fiscal

Dominante fiscale : la SICAV est éligible au PEA.

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 5/03/2010.*
- *Date de création de la Sicav : 16/10/2017.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, de soumettre les comptes à votre approbation, de soumettre également à votre approbation le changement de dénomination de la SICAV et la modification corrélative des statuts.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Positive Impact réalise une performance annuelle de -13.6% contre un indice de référence (MSCI Europe) à -10.6%. La fin d'année s'est avérée délicate : aux craintes géopolitiques et macroéconomiques (ralentissement économique et fin progressive des politiques monétaires accommodantes), se sont ajoutées des craintes sur la liquidité des petites et moyennes valeurs qui ont pesé sur la performance. Cette catégorie de la cote, qui s'était distinguée en 2017 a, en 2018, eu des performances plus difficiles. Parmi les pires contributeurs, citons TARKETT (-48.7%), le spécialiste des revêtements de sol qui a souffert de l'envolée des prix du pétrole, WESSANEN (-53.2%) qui a vu la croissance pour ses produits alimentaires issus de l'agriculture biologique fortement ralentir ou encore l'équipementier automobile FAURECIA (-49.1%), pris dans la tourmente du secteur automobile mais que nous continuons d'apprécier pour les solutions qu'il apporte en matière de réduction des émissions de gaz polluants. A contrario, les valeurs technologiques ont enregistré de belles performances, comme par exemple DASSAULT SYSTEMES (+17.9%), DEVOTEAM (+12.0%) ou encore ALTEN (+6.0%).

A l'aube de cette nouvelle année, le fonds est positionné pour continuer à capturer la performance des entreprises qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. Dans un contexte qui reste incertain, nous abordons 2019 avec un optimisme prudent en nous concentrant sur des entreprises offrant une bonne visibilité sur leur croissance bénéficiaire.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier :
 - 1 716 parts d'Echiquier COURT TERME

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseurs, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra

financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Positive Impact est un fonds qui sélectionne parmi les valeurs des fonds Financières de l'Echiquier, celles qui sont le mieux notées sur le plan environnemental et social. Les notes Sociale et de Gouvernance doivent par ailleurs être au minimum supérieures à la moyenne (5/10). Ce fonds a vocation à démontrer que l'on peut ajouter un filtre ISR plus contraignant sans détériorer la performance.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique : <http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique ESG

Dans le cadre du fonds ECHIQUIER Positive Impact, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de

rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
Total	13 797	6 422	2 065

* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

- le 26 janvier 2018 afin de statuer sur l'ordre suivant :
 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017 ;
 2. Administration de la SICAV ;
 3. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la SICAV ;
 4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2017 ;
 5. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire (date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
 6. Questions diverses (Modification de la fréquence de calcul de la VL en date du 03 novembre 2017).

- le 27 juin 2018 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2018 ;
 2. Création d'une Action « Echiquier Positive Impact B » ;
 3. Questions diverses.

- le 13 décembre 2018 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2018 ;
 2. Création d'une nouvelle catégorie d'action ;
 3. Questions diverses.

Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 16 octobre 2017 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOM : Maroussia Ermeneux

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
SICAV ECHIQUIER	Administrateur

NOM : Emmanuel Ravanas

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
SEL ERAVANAS-AVOCAT	Gérant
SCI 77 bd Malesherbes	Gérant

NOM : Thibault Couturier

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
FONCIERE CHENELET	Membre du Conseil de Surveillance

NOM : Antoine De Salins

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur (représentant permanent de SPERARE)
SICAV PORTEURS D'ESPERANCE	Président du Conseil d'Administration

NOM : Marie Sophie L'Helias

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
KERING SA	Administrateur
AFRICA 50 (Casablanca)	Administrateur
LEADERXXCHANGE LLC (Washington)	Président

Rémunération des membres du conseil d'administration

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions réglementées

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

Déclaratiojn - Tableau des délégations

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2018 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

TEXTE DES RESOLUTIONS
SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation le 31 décembre 2018 s'établissait à :

- 222.822,501 sur l'Action A (FR0010863688) ;
- 1 sur l'Action AP (FR0013348190) ;
- 10.602,275 sur l'Action G (FR0013299294) ;
- 33.435,417 sur l'Action I (FR0013286911) ;
- 1 sur l'Action J (FR0013392438).

Au 31 décembre 2018, l'actif net s'élevait à 68.024.312,20 euros contre 25.155.741,68 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'Assemblée Générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les sommes distribuables afférentes au résultat sont négatives et s'élèvent à -71.279,81 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

- D'affecter au compte de capital -174.699,41 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR00133348190) :

- D'affecter au compte de capital - 1,21 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

- D'affecter au compte de capital 3.179,32 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911) :

- D'affecter au compte de capital 100.241,49 euros

L'Assemblée Générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les sommes distribuables afférentes au plus et moins nettes réalisées sont s'élèvent à -1.555.752,65 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

- D'affecter au compte de capital -1.134.920,19 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR0013348190) :

- D'affecter au compte de capital -1.76 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

- D'affecter au compte de capital -21.070,19 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911)

- D'affecter au compte de capital -399.760,51 euros

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant annuel des jetons de présence versés aux administrateurs à 18.750 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

rapport du commissaire aux comptes

SICAV
ECHIQUEUR POSITIVE
IMPACT

Exercice clos le 31
décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la SICAV ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**SICAV
ECHIQUIER POSITIVE
IMPACT**

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**SICAV
ECHIQUEUR POSITIVE
IMPACT**

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au

SICAV
ECHIQUIER POSITIVE
IMPACT

Exercice clos le 31
décembre 2018

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 11 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	62 974 608,56	24 332 039,42
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	61 258 608,56	22 612 113,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 716 000,00	1 719 926,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	1 801 430,69	432 785,93
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 801 430,69	432 785,93
Comptes financiers	5 068 656,99	519 987,56
Liquidités	5 068 656,99	519 987,56
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	69 844 696,24	25 284 812,91

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	69 651 344,66	24 880 264,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 555 752,65	392 558,96
• Résultat de l'exercice	-71 279,81	-117 082,10
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	68 024 312,20	25 155 741,68
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 820 384,04	129 071,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 820 384,04	129 071,23
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	69 844 696,24	25 284 812,91

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	757 664,20	38 293,01
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	757 664,20	38 293,01
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-15 042,02	-1 804,17
• Autres charges financières	-213,82	-11,22
Total (II)	-15 255,84	-1 815,39
Résultat sur opérations financières (I - II)	742 408,36	36 477,62
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-891 048,62	-127 695,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-148 640,26	-91 217,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	77 360,45	-25 864,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-71 279,81	-117 082,10

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données

Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)	
Frais de gestion financière	Actif net	Action Echiquier Positive Impact A	1,80% TTC maximum
		Action Echiquier Positive Impact I	1% TTC maximum
Action Echiquier Positive Impact G		1,20% TTC maximum	
Action Echiquier Positive Impact AP		2,392% TTC maximum	
Action Echiquier Positive Impact J		0,75% TTC maximum	
Frais administratifs externes à la société de gestion			

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	<p>Action A Néant</p> <p>Action AP Néant</p> <p>Action G Néant</p> <p>Action I Néant</p> <p>Action J 15% sur la différence positive entre la performance du fonds (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI EUROPE NR.</p>

(*) La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées à la SICAV.

Echiquier Positive Impact est une SICAV de partage. Le tiers des frais de gestion est reversé à la Fondation Financière de l'Echiquier sous l'égide de la Fondation de France. Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions Echiquier Positive Impact, Echiquier Positive Impact I et Echiquier Positive Impact G, J et AP.

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.



2 évolutionactif net

Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	25 155 741,68	1 121 601,54
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	78 157 346,56	34 309 777,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-23 748 896,03	-10 657 602,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	499 492,19	101 733,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 643 687,48	-48 693,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-159 839,64	-68 600,83
Différences de change	-117 950,18	-60 988,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-9 969 254,64	549 733,02
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 282 447,89	686 806,75
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	686 806,75	137 073,73
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-148 640,26	-91 217,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	68 024 312,20	25 155 741,68

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 068 656,99
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 068 656,99	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 579 797,99	3 869 960,38	3 300 205,75	1 961 675,70
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 880,53	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 801 430,69
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	1 716 802,21
-	79 747,95
Coupons a recevoir	4 880,53
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 820 384,04
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 717 617,97
RACHAT à payer	91 092,84
Frais provisionnes	11 673,23
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0010863688	222 822,501	43 966 379,48	31 153,208	5 919 446,38
ACTION AP / FR0013348190	1	100,00	-	-
ACTION G / FR0013299294	10 602,275	1 090 434,33	1 876,799	177 050,29
ACTION I / FR0013286911	33 435,417	33 099 432,75	17 836,293	17 652 399,36
ACTION J / FR0013392438	1	1 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010863688		-		-
ACTION AP / FR0013348190		-		-
ACTION G / FR0013299294		-		-
ACTION I / FR0013286911		-		-
ACTION J / FR0013392438		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010863688		-		-
ACTION AP / FR0013348190		-		-
ACTION G / FR0013299294		-		-
ACTION I / FR0013286911		-		-
ACTION J / FR0013392438		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010863688		-		-
ACTION AP / FR0013348190		-		-
ACTION G / FR0013299294		-		-
ACTION I / FR0013286911		-		-
ACTION J / FR0013392438		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

ACTION A / FR0010863688	1,80
-------------------------	------

ACTION AP / FR0013348190	3,32
--------------------------	------

ACTION G / FR0013299294	1,20
-------------------------	------

ACTION I / FR0013286911	1,00
-------------------------	------

ACTION J / FR0013392438	-
-------------------------	---

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

ACTION A / FR0010863688	-
-------------------------	---

ACTION AP / FR0013348190	-
--------------------------	---

ACTION G / FR0013299294	-
-------------------------	---

ACTION I / FR0013286911	-
-------------------------	---

ACTION J / FR0013392438	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 716 000,000**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-71 279,81	-117 082,10
Total	-71 279,81	-117 082,10

ACTION A / FR0010863688	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-174 699,41	-110 136,93
Total	-174 699,41	-110 136,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION AP / FR0013348190	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,21	-
Total	-1,21	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION G / FR0013299294	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 179,32	-91,91
Total	3 179,32	-91,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION I / FR0013286911	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	100 241,49	-6 854,16
Total	100 241,49	-6 854,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION J / FR0013392438	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 555 752,65	392 558,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 555 752,65	392 558,96

ACTION A / FR0010863688	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 134 920,19	401 097,81
Total	-1 134 920,19	401 097,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION AP / FR0013348190	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,76	-
Total	-1,76	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION G / FR0013299294	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-21 070,19	-251,74
Total	-21 070,19	-251,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION I / FR0013286911	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-399 760,51	-8 287,11
Total	-399 760,51	-8 287,11
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION J / FR0013392438	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 16/07/2018

Devise					
EUR	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	68 024 312,20	25 155 741,68	1 121 601,54	792 684,02	701 830,06

ACTION A / FR0010863688	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions en circulation	296 267,239	104 597,946	6 805,704	5 001	5 001
Valeur liquidative	167,39	193,65	164,8	158,5	140,33
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,42	2,78	-0,01	7,52	14,87

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION AP / FR0013348190	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions en circulation	1	1 702,776	-	-	-
Valeur liquidative	82,38	101,68	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,97	-0,20	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION G / FR0013299294	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions en circulation	10 428,252	4 800	-	-	-
Valeur liquidative	88,43	984,81	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,71	-3,15	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I / FR0013286911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions en circulation	20 399,124	-	-	-	-
Valeur liquidative	858,22	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-14,68	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION J / FR0013392438	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions en circulation	1	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 000,00	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	17 900,00	1 941 255,00	EUR	2,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	47 300,00	1 668 271,00	EUR	2,45
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	14 300,00	1 039 610,00	EUR	1,53
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	22 100,00	1 344 564,00	EUR	1,98
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	11 500,00	1 577 340,00	EUR	2,32
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	29 961,00	1 961 507,50	GBP	2,88
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	18 500,00	1 605 800,00	EUR	2,36
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	99 200,00	2 221 088,00	EUR	3,27
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	184 450,00	1 447 563,60	EUR	2,13
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	13 100,00	1 358 470,00	EUR	2,00
FR0000073793	DEVOTEAM	PROPRE	15 200,00	1 254 000,00	EUR	1,84
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	66 800,00	971 940,00	EUR	1,43
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	33 600,00	1 111 152,00	EUR	1,63
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	28 000,00	1 467 200,00	EUR	2,16
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	71 656,00	1 089 533,53	GBP	1,60
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	59 300,00	1 029 744,50	EUR	1,51
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	22 300,00	1 928 950,00	EUR	2,84
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	14 000,00	1 000 160,00	EUR	1,47
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	34 000,00	1 676 200,00	EUR	2,46
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	6 900,00	1 388 280,00	EUR	2,04
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	24 100,00	2 089 470,00	EUR	3,07
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	80 635,00	1 527 226,90	EUR	2,25
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	227 800,00	2 042 863,93	SEK	3,00
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	59 300,00	2 366 819,85	DKK	3,48
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	38 567,00	1 503 140,53	DKK	2,21

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	115 100,00	1 798 858,51	GBP	2,64
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	120 100,00	2 158 197,00	EUR	3,17
GB0007323586	RENISHAW	PROPRE	36 600,00	1 729 898,45	GBP	2,54
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	23 400,00	2 034 162,00	EUR	2,99
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	14 100,00	1 231 635,00	EUR	1,81
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	123 300,00	1 429 047,00	EUR	2,10
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	117 700,00	1 187 004,50	EUR	1,74
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	185 500,00	1 257 341,82	SEK	1,85
FR0004188670	TARKETT - W/I	PROPRE	56 700,00	993 384,00	EUR	1,46
NL0000009355	UNILEVER CVA	PROPRE	47 100,00	2 233 482,00	EUR	3,28
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	17 000,00	1 961 675,70	USD	2,88
FR0013357621	WAVESTONE	PROPRE	64 105,00	1 484 030,75	EUR	2,18
NL0000395317	WESSANEN NV	PROPRE	151 101,00	1 206 541,49	EUR	1,77
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	46 000,00	1 941 200,00	EUR	2,85
Total Action				61 258 608,56		90,05
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUEUR CT TERME I	PROPRE	1 716,00	1 716 000,00	EUR	2,52
Total O.P.C.V.M.				1 716 000,00		2,52
Total Valeurs mobilières				62 974 608,56		92,58
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-91 092,84	EUR	-0,13
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-1 717 617,97	EUR	-2,53
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	5 068 656,99	EUR	7,45
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	79 747,95	EUR	0,12
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	1 716 802,21	EUR	2,52
Total BANQUE OU ATTENTE				5 056 496,34		7,43
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-9 668,47	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-119,81	EUR	-0,00

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 884,92	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-11 673,23		-0,02
Total Liquidites				5 044 823,11		7,42
Coupons						
Action						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	71 656,00	4 880,53	GBP	0,01
Total Action				4 880,53		0,01
Total Coupons				4 880,53		0,01
Total ECHIQUIER POSITIVE IMPACT				68 024 312,20		100,00